

Taxer les transactions financières

Bertrand de Saint Mars / Alexandre Derigny. Le délégué général adjoint de l'Amafi⁽¹⁾ et le secrétaire adjoint de la CGT Finances débattent de la portée d'une TTF, en France et en Europe.

Une taxe européenne sur les transactions financières (TTF) est annoncée pour 2016. Son produit serait dédié, notamment, à la lutte contre le réchauffement climatique. Paris a instauré, il y a trois ans, une taxe de même nature. Quel bilan en tirez-vous ?

Bertrand de Saint Mars – L'objectif était de faire disparaître des activités jugées nuisibles. De ce point de vue, l'objectif a été atteint. Il n'y a plus, par exemple, de trading à haute fréquence [le THF est une pratique hautement spéculative qui vise, à partir d'algorithmes, à exploiter les écarts de cotation dans un laps de temps très réduit, nldr]. La taxe baptisée « actions », a rapporté de son côté 752 millions d'euros et n'a pas eu d'effet délocalisateur. C'est important pour notre pays de continuer à disposer d'une place de marché vivante et efficace, surtout au moment où le financement de l'économie dépend davantage du marché. Maintenant, ne nous leurrions pas, en augmentant le coût du capital de nos entreprises, la TTF affaiblit leur compétitivité.

Alexandre Derigny – La fiscalité n'a pas pour seul but d'augmenter les recettes de l'État. Elle a aussi un rôle économique. La finance doit être au service de l'économie réelle. Certaines méthodes – le THF, par exemple – ne concourent pas à ce qu'on ait une économie plus florissante, de meilleurs salaires, une résorption du chômage, et apparaissent comme des dérives du système financier. Nous sommes dans une économie totalement ouverte et nous devons nous interroger sur les outils fiscaux, juridiques, économiques à même de contribuer à réduire les inégalités. On ne peut pas se satisfaire d'une situation où 1 % de la population mondiale ne finit pas de s'enrichir au détriment des 99 autres pour cent, où toujours plus de valeur ajoutée est drainée vers le capital plutôt que vers le travail. Trop peu de coopérations, de normes sont partagées au plan international, et des acteurs économiques s'engouffrent dans la brèche.

En 2011, le Parlement européen, lui-même, n'affirmait-il pas que le volume des transactions financières était en décalage complet avec « les besoins de l'économie réelle » ?

B. de St. M. – Le marché est un point de connexion entre des investisseurs et des émetteurs, et notamment des entreprises. Les professionnels que nous



représentons ont pour rôle d'aider à cette rencontre. L'image de casino parfois attachée au marché est caricaturale. La motivation des gens que nous rassemblons dans nos comités de travail ne se résume pas au calcul de bonus espérés en fin d'année.

A. D. – Une chose me choque en tant que citoyen et contribuable, c'est que l'État rembourse chaque année des milliards d'euros correspondant aux intérêts de sa dette, contractée auprès des marchés financiers. Ce qui pose la question de son autonomie vis-à-vis des marchés financiers, car il est de fait soumis à la réalité économique de ces derniers. Ça interroge aussi sur la démocratie dans la mesure où l'orientation des politiques publiques et les choix des citoyens sont entravés par cette réalité.

Comment faire en sorte de réguler davantage le système ?

A. D. – L'enjeu réside dans la mise en place d'une taxe qui, si elle n'est pas mondiale, doit au minimum englober les grands centres économiques. La fiscalité ne règle pas tout, et la norme, dans beaucoup de domaines, est souvent plus efficace. Mais, nous avons besoin de trouver les termes d'une harmonisation fiscale, notamment en matière de taxation des produits dérivés [instruments financiers sous la forme de contrats à dimension très spé-

culative, nldr] qui, par nature, ne sont pas réellement localisables.

B. de St. M. – La taxe THF est un bon exemple. Il n'y a plus d'opérateurs THF en France, mais ceux-ci continuent d'intervenir depuis l'étranger sur les valeurs françaises, notamment sur Euronext [la Bourse paneuropéenne]. Cela montre les limites de la fiscalité comme outil de régulation, comme de nombreux travaux l'ont montré. L'Europe s'appête à mettre en œuvre une taxe qui concernera onze pays, mais le premier centre financier européen et mondial, à savoir Londres, restera en dehors du champ d'application. Je crois que beaucoup trop d'espoirs sont mis dans ce que sera capable de produire la TTFE.

Et pourtant, elle doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier prochain...

B. de St. M. – L'enjeu principal pour les États sera d'éviter de perdre des recettes budgétaires. Comme je l'ai dit, si la taxe « actions » est possible, malgré des effets économiques négatifs, la taxe « dérivés », censée rapporter le plus d'argent reste illusoire. Les milliards récoltés d'un côté seront perdus de l'autre, et même plus: moins d'opérations sur le territoire,

“

Ne nous leurrions pas, en augmentant le coût du capital de nos entreprises, la taxation sur les transactions financières affaiblit leur compétitivité»

Bertrand de Saint Mars

c'est moins d'emplois, et par conséquent moins de recettes fiscales et sociales. Quant au calendrier, pour avoir beaucoup travaillé sur la taxe française, et compte tenu que nous sommes dans un environnement à onze pays, il me semble impossible de parvenir à un texte applicable au 1^{er} janvier 2016. D'autant que parmi les onze, seules la France et l'Italie ont une expérience en la matière.

A. D. – Si on réfléchit en termes de rendement, il y a un principe essentiel en fiscalité qui est d'avoir l'assiette la plus large possible. Alors, certes, c'est très compliqué

à mettre en œuvre, mais il nous faut passer la vitesse supérieure pour pouvoir réaffecter une part de la richesse produite sur les marchés financiers vers la création d'activité. Les marchés ont tout autant intérêt à ce que nos sociétés produisent des richesses, que les États disposent de ressources pour financer l'éducation, la santé, les transports... Ce sera peut-être long, cela demandera de travailler avec les différents acteurs économiques. Mais, il est temps de tirer réellement les leçons de la crise de 2008. Des bulles spéculatives existent encore, prêtes à exploser. ■ Propos recueillis par JEAN-PHILIPPE JOSEPH Photo : Bapoushoo

(1) L'Association française des marchés financiers représente les professionnels de la bourse et des marchés financiers.

Parcours

Bertrand de Saint Mars (à droite sur la photo) **1988.** Entre à l'Association française des sociétés de bourse, qui deviendra l'Association française des marchés financiers (Amafi). **1999.** Devient directeur des affaires juridiques de l'Amafi. **2003.** Est nommé directeur général adjoint.

Alexandre Derigny (à gauche sur la photo) **1997.** Entrée aux impôts, adhère à la CGT. **2002.** Fait du renseignement fiscal à Impôts service. **2006.** Membre de la CEN-CGT finances publiques. **2009.** Secrétaire CGT de la fédération des finances.